

Les partenariats européens d'innovation

Table des matières

1	Introduction générale.....	2
2	Le PEI « Matières Premières ».....	5
2.1	Présentation du PEI : quels acteurs, quels dispositifs ?.....	6
a)	Mise en perspective des acteurs au niveau européen.....	6
b)	Evènements passés et en cours.....	8
c)	Agenda de 2013.....	9
2.2	Acteurs potentiels au niveau wallon.....	9
3	Le PEI « Smart Cities et communautés ».....	10
3.1	Présentation du PEI : quels acteurs, quels dispositifs ?.....	11
a)	Mise en perspective des acteurs au niveau européen.....	11
b)	Evènements passés et en cours.....	12
c)	Agenda de 2013.....	13
d)	Au niveau de la Belgique	14
4	Le PEI "Productivité agricole et le développement durable"	16
4.1	Présentation du PEI : quels acteurs, quels dispositifs ?.....	17
5	Le PEI « Vieillissement actif et en bonne santé ».....	19
5.1	Présentation du PEI : quels acteurs, quels dispositifs ?.....	20
a)	Mise en perspective des acteurs au niveau européen.....	20
b)	L'organisation	22
c)	Les projets et contributions.....	24
6	Le PEI « Water Efficient »	30
6.1	Présentation du PEI : quels acteurs, quels dispositifs ?.....	30
7	Conclusion	32

1 Introduction générale

Les partenariats européens d'innovation constituent une nouvelle approche lancée par l'UE¹ en ce qui concerne la recherche et l'innovation. Les PEI sont articulés par défis, avec l'objectif de transformer ces défis en opportunités pour la société à travers une modernisation rapide des secteurs et des marchés qui y sont associés. Soulignons que ces derniers s'inscrivent dans le cadre d'une « *Union pour l'Innovation* »² au sein de la stratégie Europe 2020.

Les PEI réunissent les acteurs concernés aux niveaux européen, national et régional afin d'intensifier les efforts de recherche, de développement et de coordonner les investissements. Il s'agit également d'anticiper et d'accélérer les règlements nécessaires et les normes, et enfin de mobiliser la demande, en particulier par le biais de marchés publics mieux coordonnés. La Commission européenne a pour objectif de faciliter la conception et la mise en œuvre en parallèle de ces mesures afin d'atteindre plus rapidement les objectifs fixés par chacun des PEI.

Nous attirons l'attention sur le fait que ces partenariats d'innovation ne sont pas un nouvel instrument, il n'y a donc pas toujours de fonds alloués. Ils ont plutôt pour objectifs de simplifier et d'optimiser les instruments existants, à travers des recommandations et la mise en place d'une meilleure coopération entre les autorités.

Les partenariats européens d'innovation mobiliseront différents mécanismes financiers européens : FP7, Horizon 2020, les Fonds structurels et LIFE. Ainsi, le septième programme-cadre (FP7), qui regroupe tous les programmes européens de soutien liés à la recherche dans l'UE, est un outil de financement important des PEI. Le FP7 joue un rôle crucial dans l'atteinte des objectifs de croissance, de compétitivité, ou d'emploi (et est directement lié aux défis sociétaux mis en avant par Horizon 2020).

Notons également l'importance du *Competitiveness and Innovation Programme* (CIP), qui couvre les années 2007 à 2013 avec un budget global de € 3,621 millions. Le CIP est divisé en trois programmes opérationnels :

- Le programme Esprit d'entreprise et innovation (EIP) ;
- La communication Technologies de l'information Programme d'appui stratégique (PAS -TIC) ;
- Le programme Energie Intelligente Europe (EIE).

Chaque programme a ses propres objectifs, visant à contribuer à la compétitivité des entreprises et à leur capacité d'innovation dans leurs propres domaines tels que les TIC ou l'énergie durable. Lors de la prochaine programmation (2014-2020), Horizon 2020 consistera le principal programme consacré à la recherche. Il sera composé de 3 piliers dont le 3^e concernera les défis sociétaux, répartis en 6 catégories :

- Santé, changement démographique et bien-être (8 milliards €)

¹ European Innovation Partnerships, http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm?pg=eip

² Europe 2020 en bref, Commission Européenne, http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/index_fr.htm

- La sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la bioéconomie (4 milliards €)
- L'énergie sûre, propre et efficace (5.7 milliards €)
- Les transports intelligents (603 millions €)
- Le changement climatique (3 milliards €)
- La société innovante, inclusive et sûre (3.9 milliards €)

Il est utile de noter qu'Horizon 2020 jouera certainement un rôle central dans la mise en œuvre de ces PEI, étant donné que ces derniers sont directement liés aux thématiques et objectifs visés par les défis sociétaux d'Horizon 2020.

Soulignons également la dimension multi-compétences au sein de la Commission, étant donné que différentes DG sont associées à chaque PEI, et ce, de manière flexible et ouverte:

- PEI *Vieillesse actif et en bonne santé* : DG Communications Networks, Content and Technology and DG Health and Consumers
- PEI *Matières premières* : DG Entreprises & Industry
- PEI *agriculture durable* : DG AGRI
- PEI *villes intelligentes* : DG Energy, DG Transport and Mobility, DG Regio et DG Connect
- PEI *Water Efficiency* : DG Environnement, DG Recherche

Pour les PEI en constitution ou annoncés, leurs objectifs, les dispositifs envisagés et les résultats sont présentés dans ce document. Notons qu'à priori, chaque PEI sera au final constitué d'un Comité de Pilotage, un groupe de Sherpa et de plusieurs groupes opérationnels ou « d'action ». Nous verrons cependant que les méthodes organisationnelles varient d'un PEI à l'autre, ce qui peut entraîner des différences entre ceux-ci. Ci-dessous se trouve un bref descriptif de la composition de ces 3 entités.

- Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage, ou « Groupe de haut niveau », développe la vision stratégique et coordonne la mise en œuvre. Il est constitué de 6 ministres et de 10 à 12 CEO d'entreprises européennes, de représentants BEI, FEI et d'ONG, de 6 représentants d'organisations de recherche et des commissaires liés aux thématiques abordées. Notons que le Conseil a pour tâche de faire des propositions concernant les 6 Etats-membres représentés dans le Comité de pilotage ainsi qu'apporter une guidance au niveau politique.

- Le groupe des Sherpas

Le groupe des Sherpas est constitué de représentants personnels du Comité de pilotage. Sa tâche est d'assurer le lien entre le niveau stratégique et opérationnel ainsi que d'assurer la coordination générale au sein du PEI.

- Les groupes opérationnels

Les groupes d'action ont pour tâche de conseiller le Comité de pilotage et de convertir le plan stratégique de mise en œuvre en actions. Ces groupes sont constitués d'experts issus de différents domaines couverts par les groupes de travail, c'est-à-dire des représentants d'autorités locales, des partenaires venant des secteurs publics et privés, etc.

Ce document présente une analyse des 5 PEI suivants :« *Matières premières* », « *Productivité agricole et développement durable* », « *Eau* », « *Villes et communautés intelligentes* » et « *Vieillessement actif et en bonne santé* ».

2 Le PEI « Matières Premières »

C'est en février 2012 qu'a été lancé le Partenariat Européen d'Innovation dans le domaine des matières premières. Ce dernier concerne les matières premières non énergétiques et non agricoles. La DG Entreprises et Industry pilote ce PEI qui est dans une phase préparatoire, étant donné que les personnes constituant le Groupe de haut niveau, les sherpas et groupes d'action viennent d'être désignés. Les groupes d'actions vont quant à eux seulement être lancés. Les objectifs à l'horizon 2020 dans le cadre de ce PEI sont pour la Commission européenne de:

- développer des technologies innovantes et des solutions pour assurer une offre de matières premières durable et sûre ;
- mettre en place des solutions innovantes et durables afin de proposer des substituts appropriés des matières premières rares ;
- améliorer le réseau européen, les connaissances et l'infrastructure de base ;
- promouvoir l'excellence et la prévention, la préparation du recyclage à travers les initiatives publiques et privées ;
- mettre en place jusqu'à 10 actions pilotes innovantes (par exemple des usines de démonstration pour le traitement, le recyclage, la collecte, ...)

En bref, il s'agit de faire de l'Europe le leader mondial dans le domaine des matières premières d'ici à 2020.

Du côté de la demande, il s'agit surtout d'améliorer le cadre réglementaire, de partager les connaissances, et d'améliorer les infrastructures liées aux matières premières, en vue de mettre l'accent sur la réutilisation et le recyclage. L'objectif est ensuite de promouvoir une coopération internationale adéquate. En effet, un échange des bonnes pratiques permettrait de créer une synergie entre les différents instruments que sont la technologie, la régulation et la standardisation.

Le partenariat européen d'innovation réunira les États membres et les autres parties prenantes (entreprises, ONG, chercheurs) afin d'élaborer des stratégies communes, rassembler le capital et les ressources humaines et assurer la mise en œuvre et la diffusion de solutions innovantes en Europe.

En ce qui concerne le Conseil européen³, les conclusions du 8 Mars 2011 appellent à des synergies entre l'UE et États membres afin de veiller à ce que des innovations avec un avantage pour la société arrivent sur le marché plus rapidement. Les conclusions du Conseil du 1er Juin 2012 sur les partenariats d'innovation européens soulignent que les PEI doivent respecter des principes communs de base, y compris celui de la transparence. Il s'agit ensuite pour le Conseil de soutenir le PEI sur les matières premières afin d'éliminer les obstacles à l'innovation et faciliter le développement de solutions innovantes dans les domaines de la gestion de l'eau et de l'approvisionnement, l'utilisation durable, le recyclage et la substitution des matières premières.

³ Council of european Union, Conclusions on Key Enabling Technologies and the European Innovation Partnership on Raw Materials, October 2012

2.1 Présentation du PEI : quels acteurs, quels dispositifs ?

a) Mise en perspective des acteurs au niveau européen

Avant de passer en revue de manière détaillée les acteurs belges, cette section vise à dresser un état des lieux des acteurs européens participant au PEI « Matières premières ». Les données présentes dans cette section sont issues des 2 derniers événements en date concernant ce PEI, à savoir les groupes de travail du 22 octobre⁴ et du 13 novembre⁵ qui se sont tenus à Bruxelles. Ces 2 événements regroupé quelque 284 acteurs, lesquels sont présentés de manière synthétique ci-dessous. Notons que ces acteurs ont été divisés en groupes d’actions par thématique durant ces événements, ils font donc partie intégrante du PEI.

Pour plus de clarté, nous définissons ci-dessous les catégories reprises dans les représentations graphiques pouvant prêter à confusion. En ce qui concerne le secteur public :

- Entreprise publique : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.
- Organisation publique : Unité institutionnelle dont la fonction principale est de fournir des services non marchands (dont le prix est inférieur à son coût) et/ ou d'effectuer des opérations de redistribution des nationales.
- Centre de recherche public/domaine académique : centre de recherches ou universités financés par l'Etat.
- Autorités publiques : les autorités publiques locales représentent des villes ou des Régions alors que les autorités nationales représentent des pays.

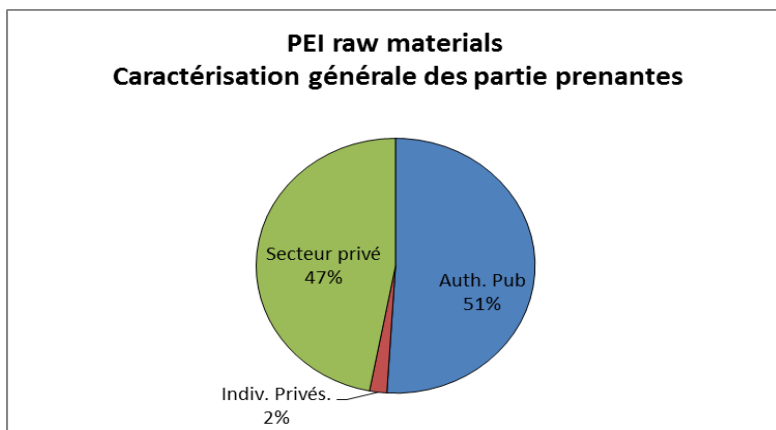
En ce qui concerne le secteur privé :

- Centre de recherche : centre financé de manière indépendante
- Association privée : association indépendante de tout Etat
- Fédération : institution représentant plusieurs associations ou coopératives
- Corporation : Ensemble des personnes exerçant la même profession.
- Figure 1 : Caractérisation générale des parties prenantes

Dans la première figure, on peut constater que le secteur privé et les autorités publiques sont représentés de manière pratiquement équivalente, avec une proportion très faible d’individus privés.

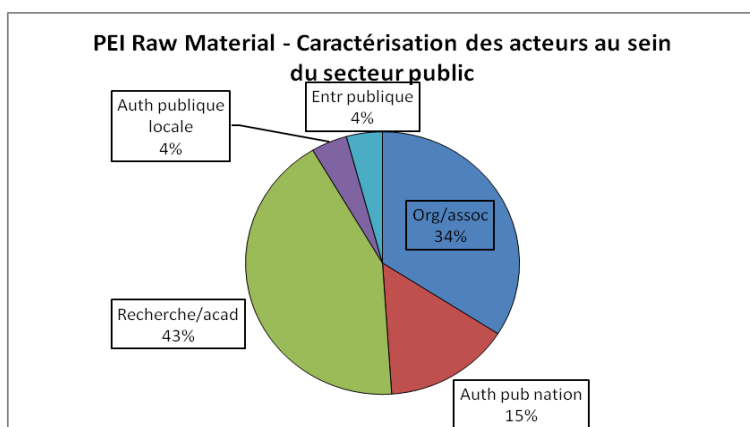
⁴ Workshop on Raw Materials : « Study on innovative technologies and possible pilot plant », Thon Hotel Bristol Stephanie, Bruxelles

⁵ Conférence on the European Innovation Partnership on Raw Materials, Hotel Bloom, Bruxelles



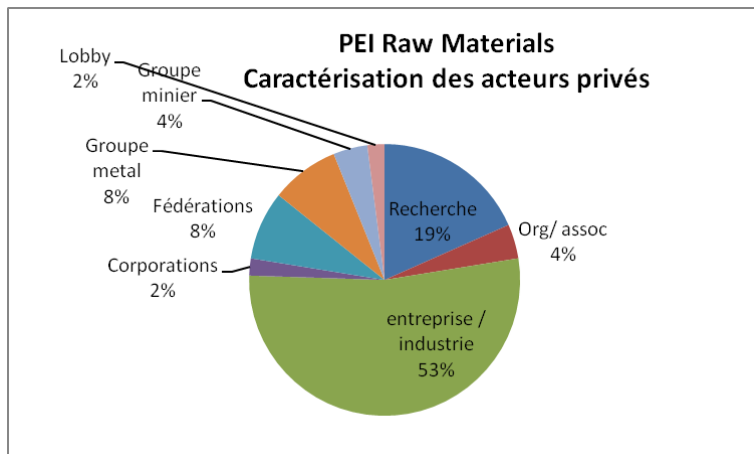
- Figure 2 : Caractérisation des acteurs au sein du secteur public

En ce qui concerne le secteur public, la deuxième figure montre une large proportion des acteurs issus de la recherche ou du monde académique, suivis des organisations ou associations européennes. Les autorités publiques locales sont peu représentées comparativement aux autorités nationales ou internationales.



- Figure 3 : Caractérisation des acteurs privés

La quatrième et dernière figure montre une proportion importante d'acteurs issus d'entreprises ou d'industries opérant dans le domaine des matières premières. La recherche est également bien représentée. Notons que les groupes métallurgiques sont plus nombreux que les groupes miniers. Soulignons enfin le fait qu'aucun pôle de compétitivité ou cluster n'a été remarqué lors des événements.



b) Evènements passés et en cours

Dans le processus de préparation de ce partenariat, la Commission a organisé plusieurs groupes de travail et une consultation publique. Cette Consultation publique a eu lieu du 15/04/2011 au 20/06/2011⁶.

Dans le cadre du projet de partenariat européen d'innovation sur les matières premières, la Commission européenne a commandé une étude menée par un consortium, dirigé par le TNO, afin d'identifier et d'évaluer les éventuelles usines pilotes et des technologies innovantes dans le domaine des matières premières le long de la chaîne de valeur. Les intervenants ont pu contribuer à cette étude en remplissant le questionnaire en ligne. La consultation s'est clôturée le 29 Juillet 2012.

Notons que ce partenariat en est aux premiers stades de développement, le Comité de pilotage, le groupe des Sherpas et les groupes d'action viennent tout juste d'être créés. Lorsque le partenariat deviendra opérationnel, un plan de mise en œuvre stratégique sera élaboré. Il est prévu que ce plan soit adopté pour début 2013.

La Commission a pour objectif de mettre en place un site Internet dédié au PEI, comme cela a été fait pour le PEI concernant le Vieillessement actif (la « place du marché »). Notons que ce site internet n'a à ce jour pas encore été créé.

Tout comme le PEI sur le Vieillessement Actif, ce partenariat européen d'innovation n'est pas un instrument de financement. Néanmoins, en définissant des objectifs communs dans les domaines pertinents relatifs aux matières premières, ce partenariat promeut la cohérence entre les différentes possibilités de financement disponibles (Horizon 2020, PF7, LIFE, ...). En particulier, les priorités définies par le partenariat dans son plan stratégique de mise en œuvre devraient contribuer à définir la façon dont les diverses sources de financement de l'UE concernant la recherche et l'innovation peuvent être attribués.

L'appel à expression d'intérêt visant à nommer les représentants du High Level Steering Group (HLSG), du Sherpa Group et des groupes opérationnels du PEI Matières premières a été lancé durant l'été 2012. Il s'est clôturé le 28 septembre 2012. Le HLSG sera composé de 25 membres et développera le Plan stratégique de mise en œuvre. Quant aux Groupes opérationnels, ils fourniront

⁶ En annexe se trouve le résumé de la contribution de la société Holcim Belgium, basée en Wallonie.

des avis d'experts et convertiront le plan stratégique en actions. Notons que la Commission européenne nomme les membres du groupe de pilotage et les groupes opérationnels.

Notons que le ministre Marcourt a marqué son intérêt auprès de la Commission européenne à participer au HLSG mais n'a pas été retenu. Les membres du HLST sont les suivants, il y a 7 ministres au total :

- Domaine de l'industrie/économie : Autriche, France, Danemark, Pologne
- Environnement : Suède, Grèce
- Recherche : Espagne

Le Ministre Marcourt a par contre été retenu en tant que membre sherpa extra. Les membres du groupe des Sherpas sont issus des pays suivants : Belgique, Italie, République Tchèque, Portugal.

c) Agenda de 2013

Les étapes suivantes sont envisagées :

- La Commission européenne a lancé un appel d'offres pour mettre en place un secrétariat qui apportera un soutien technique et administratif au partenariat européen d'innovation sur les matières premières.
- Fin 2012: Nomination du groupe de haut niveau, du groupe des Sherpas et des groupes opérationnels par la Commission Européenne (à l'issue du call du 28 septembre);
- Début 2013: Plan de mise en œuvre stratégique finalisé par le HLSG, et qui sera présenté par la Commission au Parlement européen et au Conseil au premier semestre 2013;
- A partir de la mi-2013: mise en œuvre du Plan et première conférence annuelle;

Les premiers résultats seront connus en 2013, afin d'évaluer les progrès réalisés. Notons que la Commission organisera une évaluation de l'ensemble des PEI en 2013 pour faire le bilan.

2.2 Acteurs potentiels au niveau wallon

Les acteurs wallons concernés par le domaine des matières premières ont été contactés par la Direction de la Politique Economique du Service Public de Wallonie le 18 septembre 2012 par email, dans le cadre de l'appel à expression d'intérêt du 28 septembre 2012. Ces acteurs wallons concernés par le PEI ont été invités à répondre à cet appel. Le 24 septembre 2012, un second email a été envoyé à ces mêmes acteurs afin de leur rappeler l'échéance du 28 septembre. Ce fut également l'occasion pour la Direction de la Politique Economique d'informer les acteurs de la tenue d'un workshop le 22 octobre 2012 à Bruxelles intitulé : "*Raw Materials: Study on innovative technologies and possible pilot plants*". La tenue d'un deuxième workshop leur a été signifiée, concernant le « *Nouveau Partenariat d'innovation européen concernant les matières premières* », ayant lieu le 13 novembre 2012, également à Bruxelles.

3 Le PEI « Smart Cities et communautés »

Le 4 février 2011, le Conseil Européen a invité la Commission à lancer une initiative inter-industrielle en ce qui concerne la recherche de solutions énergétiques au niveau des villes. La Commission a invité le Conseil et le Parlement à soutenir le PEI et ses objectifs avec la pleine participation de tous les acteurs dans une approche globale et intégrée, ainsi que les Etats membres. Celui-ci est piloté par les DG Energy, DG Transport and Mobility et la DG Connect.

Le 10 Juillet 2012⁷, la Commission européenne a lancé le partenariat « *Smart Cities et communautés* ». Ce PEI est encore dans une phase préparatoire, étant donné que le Groupe de haut niveau, les Sherpas et les groupes d'actions n'ont pas encore été créés. Le partenariat se propose de regrouper les ressources pour appuyer l'innovation au sein des zones urbaines dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'information et de la communication (TIC). L'idée est que l'industrie teste certaines technologies au sein d'une ville ou d'une communauté, afin de montrer que ces dernières peuvent être mises en œuvre pour un coût raisonnable et qu'elles présentent des avantages pour les citoyens et l'ensemble de la communauté. Les industries de l'énergie, des transports et les TIC sont invitées à travailler en collaboration avec les Villes afin de combiner leurs technologies et répondre aux besoins de ces dernières.

Les villes intelligentes peuvent être identifiées (et classées) d'après six critères principaux ou dimensions principales. Ces critères sont :

- une économie intelligente ;
- une mobilité intelligente ;
- un environnement intelligent ;
- des habitants intelligents ;
- un mode de vie intelligent ;
- une administration intelligente.

Ces six critères se connectent avec les traditionnelles théories régionales et néoclassiques de la croissance et du développement urbain. Ils sont respectivement basés sur les concepts de la compétitivité régionale, l'économie des transports et des technologies de l'information et de la communication, les ressources naturelles, les capitaux humains et sociaux, la qualité de vie et la participation des citoyens à la vie démocratique de la ville.

Notons que le FP7 alloue 1,3 milliards d'euros pour le domaine des TIC, ajoutons à cela les appels dans les piliers TIC du CIP en 2013. Le programme-cadre s'étale sur une période de sept ans comprise entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2013 et est doté d'un budget de 3,621 milliards d'euros pour toute la durée du programme. Ainsi, 20 % (730 millions d'euros) du budget global sont affectés au programme d'appui stratégique en matière de TIC et 20 % (730 millions d'euros) au programme « Énergie intelligente - Europe ».

⁷ <http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation?callIdentifier=FP7-SMARTCITIES-2013>

3.1 Présentation du PEI : quels acteurs, quels dispositifs ?

a) Mise en perspective des acteurs au niveau européen

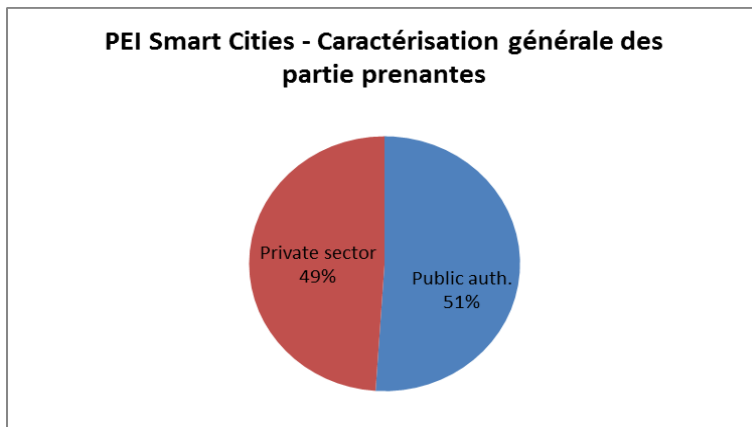
Avant de passer en revue de manière détaillée les acteurs belges, cette section vise à dresser un état des lieux des acteurs européens participant au PEI « Smart Cities et communautés ». Les données présentes dans cette section sont issues de l'évènement Smart Cities organisé par Agoria, le 5 novembre à Bruxelles. Cet évènement a regroupé 67 acteurs, lesquels sont présentés de manière synthétique ci-dessous. Notons qu'il ne s'agit pas forcément d'acteurs actifs au sein du PEI, mais bien des acteurs intéressés par la démarche et potentiellement actifs dans le futur.

Pour plus de clarté, nous complétons ci-dessous les différentes catégories reprises dans les représentations graphiques et préalablement définies dans la section sur le PEI « Matières Premières ». En ce qui concerne le secteur privé :

- Secteur de la mobilité : entreprises exerçant une activité visant à améliorer la mobilité des citoyens
- Secteur de l'énergie : entreprises exerçant une activité dans le domaine de l'énergie durable
- Secteur communication/information : entreprises exerçant une activité dans le domaine des TIC

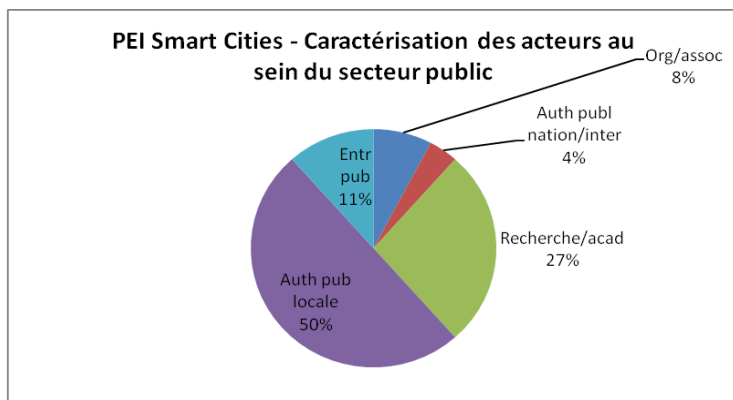
- Figure 1 : Caractérisation générale des parties prenantes

La première figure montre que les acteurs issus du secteur privé et du secteur public sont représentés de manière quasiment équivalente.



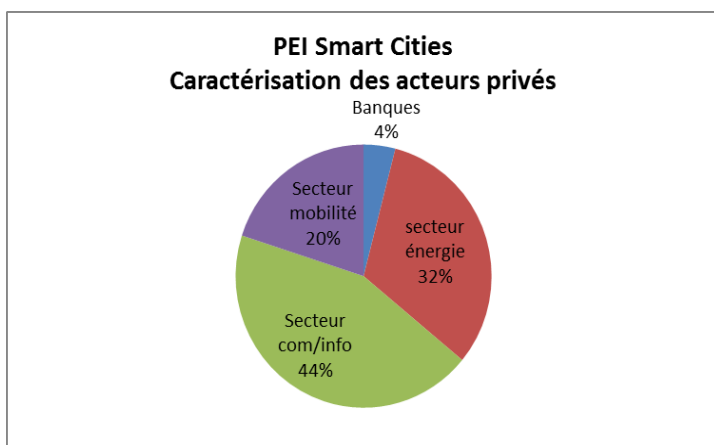
- Figure 2 : Caractérisation des acteurs au sein du secteur public

La deuxième figure présente les différents acteurs constituant le secteur public, avec une majorité d'acteurs issus d'autorités publiques locales, ce qui semble très logique étant donné la thématique de ce PEI. Le secteur de la recherche est également bien représenté.



• Figure 3 : Caractérisation des acteurs privés

En ce qui concerne les acteurs privés, il s’agit principalement d’entreprises exerçant une activité dans le domaine de la communication ou de l’information, ensuite le secteur de l’énergie et de la mobilité. Notons aussi la présence de banques, désireuses d’investir dans ce domaine, qu’elles jugent prometteur. Soulignons également l’absence de tout pôle de compétitivité et de cluster lors de cet évènement.



b) Evènements passés et en cours

Pour l’année 2011, le site de la Commission fait état d’un premier appel à projet⁸ à hauteur de 40 millions d’euros, qui a débuté le 20 juillet 2011 et s’est clôturé le 1^{er} décembre 2011. Cet appel a uniquement couvert le secteur de l’énergie.

Pour l’année 2012⁹, l’appel à projet FP7 a débuté le 10 juillet et a été dotée de 209 millions d'euros, et ne couvre que deux secteurs: l’information/communication et l’énergie. Les projets financés au titre de cette initiative peuvent relever de l’un ou de l’autre de ces deux secteurs, plutôt que d’une combinaison des deux. Les acteurs peuvent proposer leurs projets jusqu’au 4 décembre 2012, date à laquelle ils seront évalués par la Commission.

⁸ European Commission, Research and Innovation, <http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation?callIdentifier=FP7-ENERGY-SMARTCITIES-2012>

⁹ European Commission, Research and Innovation, <http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation?callIdentifier=FP7-SMARTCITIES-2013>

Les financements seront concentrés sur un nombre limité de projets ayant un impact et une visibilité importants. Une fois que les projets auront été sélectionnés et les contrats négociés avec la Commission, les consortiums pourront commencer à travailler sur les projets, environ un an à compter de la date de l'appel à propositions. Le budget de cet appel à projet est de 209 millions d'euros, dont: 95 millions d'euros pour *l'Information et la Communication* (TIC) et 114 millions d'euros pour le domaine de *l'Énergie*

La première phase est l'orientation du programme de travail 2013 du septième programme-cadre (FP7) afin de refléter la nature intégrée de l'énergie en milieu urbain, les transports et les thèmes des TIC. Dans ce Programme de travail, des sujets liés aux Smart Cities et Communautés ont été réunis dans un appel à projet qui maximise l'impact des projets à l'interface des trois secteurs. Il existe également une série¹⁰ d'initiatives sectorielles plus ciblées qui viennent compléter l'approche du développement urbain soutenu par la politique régionale européenne. Notons également l'importance de cette thématique lors de la prochaine programmation à travers Horizon 2020.

Tout au long du PEI, les Villes auront l'occasion de mettre à l'avant leurs plans, les principaux domaines d'intérêt et leurs ambitions. Le PEI vise donc à faciliter la mise en place de projets déjà existants, proposant des financements européens issus du FP7. Un autre objectif important du PEI est d'identifier des modèles commerciaux performants qui peuvent être adaptés aux conditions locales, pour stimuler l'innovation, créer des emplois locaux et mobiliser l'esprit d'entreprise.

Le PEI devrait mettre en place progressivement un partenariat fort entre les leaders locaux et les autorités municipales afin d'améliorer le milieu urbain et l'environnement. A cette fin, le site « *The Smart Cities Stakeholder Platform*¹¹ » a été créé en 2012 et permet aux acteurs de se rencontrer pour travailler ensemble. Alors que le Groupe de haut niveau se concentrera sur la mise en place d'un processus facilitant le développement des villes intelligentes, la Plate-forme des parties prenantes se penchera sur l'identification des solutions, les besoins des acteurs et la création d'une feuille de route technologique pour la Commission européenne en fonction des besoins identifiés sur le terrain.

c) Agenda de 2013

- En 2013, le budget FP7 consacré passera de 209 à 365 millions d'euros et couvrira l'ensemble des domaines concernés: énergie, transports et TIC. En outre, chacun des projets de démonstration financés dans le cadre de ce partenariat devra allier les trois secteurs, dans le but de créer une synergie entre les acteurs.
- Septembre 2013 : Le SIP devrait être prêt
- Octobre 2013 : Communication de la commission
- Novembre – Décembre 2013 : lancement effectif du PEI

Notons qu'à partir de 2014, un Groupe de haut niveau mettra en place un agenda comprenant les aspects les plus importants et les questions à traiter. Sur la base de ce programme, la Commission européenne fera des appels à propositions. L'industrie pourra s'impliquer et soumettre ses idées de projet.

¹⁰ Celles-ci incluent, mais ne sont pas limitées à: la Convention des Maires, Concerto, CIVITAS, the Green Digital Charter; the Urban Europe Joint Programming Initiative; the Green Capital Award; the Energy Efficient Buildings Public Private Partnership, the European Green Building Programme, the European Green Cars Initiative and the European Energy Research Alliance (EERA) Joint Programme on Smart Cities and the EIT Knowledge and Innovation Communities.

¹¹ <http://www.eu-smartcities.eu/>

Notons que ce PEI est le premier à proposer des financements avant même la constitution du Groupe de haut niveau. Cela s’explique par le fait que le sujet faisait, préalablement à la constitution du PEI, partie des priorités du FP7. Cependant, la mise en place du PEI a pour conséquence l’octroi de budgets plus conséquents dans le cadre des appels à projets.

d) Au niveau de la Belgique

Gand et Bruges participent au projet *Smart Cities*. Notons à ce titre qu’un classement international des « Smart Cities » a été mis en place bien avant le lancement du PEI¹², conjointement par des scientifiques de l’Université Technique de Vienne, de l’Université de Ljubljana et l’Université Technique de Delft, date de 2007. Celui-ci se concrétise principalement sous la forme d’un site internet¹³, qui présente un modèle permettant de classer 70 villes européennes selon 6 critères. On peut voir dans le tableau ci-dessous que les 2 villes flamandes Gand et Brugge sont bien classées au regard de ces 6 critères.

Place des villes belges dans le ranking des Smart Cities ¹⁴							
Villes	Smart Economy	Smart People	Smart Governance	Smart Mobility	Smart Environment	Smart Living	Total
Gand	19	16	31	7	48	4	16
Bruges	23	20	29	18	44	2	20

Les conditions préalables pour une intégration au classement ont été définies par les scientifiques comme suit¹⁵ : Entre 100 000 et 500 000 habitants, une agglomération comptant moins de 1,5 millions de personnes, au moins une université - ce qui correspond à 256 villes européennes. Pour garantir la comparabilité, les chercheurs ont utilisé des données provenant de l’Urban Audit, une comparaison de villes européennes réalisée par l’Office Statistique de l’UE (Eurostat) qui couvre 94 des 256 villes éligibles. Par ailleurs, ils ont également relevé des données eux-mêmes. Le document *Smart cities, Ranking of European medium-sized cities*¹⁶ donne plus de détails notamment sur la méthodologie utilisée.

Quant à La Ville de Leuven¹⁷, elle a lancé un centre énergétique pilote où tous les systèmes de distribution d’énergie se rencontrent dans un quartier afin de ravitailler les véhicules en (bio) gaz ou biocarburants liquides, et où l’électricité peut être utilisée pour recharger les véhicules électriques et générer de la chaleur ou du froid avec des pompes à chaleur. De cette manière, le potentiel de production d’énergie renouvelable est exploité à son maximum. Un projet pilote est en cours d’exécution dans un quartier résidentiel Tweewaters dans la Ville de Louvain. Notons que ce projet est repris sur le site « [The Smart Cities Stakeholder Platform](#) ». Ce n’est pas un projet mis en place par le PEI, la plateforme créée permet simplement de le mettre à l’avant-plan, afin de permettre un échange entre les stakeholders.

¹² European smart cities – Un nouvel instrument d’évaluation scientifique pour les villes moyennes européennes, Discussion de presse, 10 octobre 2007, Expo Real, Munich

¹³ <http://smart-cities.eu/>

¹⁴ <http://eusmartcities.eu/content/energy-hub>

¹⁵ European smart cities – Un nouvel instrument d’évaluation scientifique pour les villes moyennes européennes, Discussion de presse, 10 octobre 2007, Expo Real, Munich,

http://www.smartcities.eu/download/PT_smartcities_franz.pdf

¹⁶ Smart cities, Ranking of European medium-sized cities, Final report, October 2007, http://smart-cities.eu/download/smart_cities_final_report.pdf

¹⁷ Energy Hub, <http://www.eu-smartcities.eu/content/energy-hub>

Soulignons enfin que la fédération de l'industrie technologique, Agoria, est active au sein de cette thématique, à travers sa « communauté Smart Cities », depuis novembre 2011, date du premier forum dédié à la thématique. Elle a ensuite organisé plusieurs évènements visant à rassembler les acteurs intéressés par le concept. L'objectif d'Agoria est de créer un écosystème cohérent, autour de thèmes tels que la mobilité, l'énergie, la communication, les bâtiments, etc. en vue de la réalisation d'une ville intelligente. Divers groupes-cibles sont impliqués, de manière à créer de nouvelles opportunités commerciales à partir d'une approche multidisciplinaire. Agoria a également fait en sorte que le thème de « Villes intelligentes » retienne l'attention d'autres villes ; Agoria a ainsi noué des contacts positifs notamment avec Anvers, Beerse, Mons, Bruxelles, Gand, Malines, Roulers, Saint-Gilles, Saint-Trond, Saint-Nicolas, Turnhout, Courtrai et Verviers. D'autres acteurs ont également manifesté leur intérêt pendant les rencontres de concertation, dont Bruxelles Environnement, la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement (EIB), le cabinet du ministre Cerexhe et de la ministre Turtelboom, le bureau du parti Groen, le parti Socialiste, la Province de Limbourg, la Vlaams Agentschap Stedenbeleid, l'Union des Villes et Communes flamandes (VVSG) et l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW).

Notons qu'il n'est pas clair si les projets énumérés ci-dessous seront directement liés avec le PEI Smart Cities dans le futur. Ils sont uniquement mis actuellement en avant par la Commission. En effet, le Groupe de haut niveau n'étant pas encore constitué, il n'est pas aisé de distinguer ou se situer les limites entre le PEI et les projets européens préexistants dans ce domaine.

4 Le PEI "Productivité agricole et le développement durable"

Le partenariat européen d'innovation "*Productivité agricole et le développement durable*"¹⁸, a été lancé le 29 février 2012, sur base de la constatation d'un ralentissement de la croissance de la productivité dans le domaine agricole ainsi qu'une pression grandissante de l'agriculture sur l'environnement et les ressources naturelles. C'est la DG AGRI qui pilote ce partenariat en phase préparatoire.

Le Conseil souscrit¹⁹ à l'objectif du PEI qui consiste à accélérer la vitesse d'échange des connaissances et les transferts technologiques de la science à la pratique agricole, ainsi que de fournir un retour d'information systématique sur les besoins de l'agriculture à la science, et de mettre en place une Plateforme de travail entre l'agriculture, la bio-économie et la science. Le Conseil est également conscient qu'un moyen important pour atteindre les objectifs du PEI est de rassembler tous les acteurs concernés au sein de l'Union, aux niveaux national, régional et local, afin de donner de nouvelles idées aux Etats membres sur la manière de rationaliser, de simplifier et de mieux coordonner les instruments existants et les initiatives. Enfin, le Conseil note que le Groupe de haut niveau, composé de représentants sélectionnés de manière transparente par les États membres et les parties prenantes, fournira des conseils stratégiques et donnera des orientations au PEI en établissant un plan de mise en œuvre stratégique, et reconnaît les expériences du PEI pilote concernant le «vieillissement actif et en bonne santé».

Ce PEI a pour but de fournir une interface de travail entre l'agriculture, la bio-économie et la science au niveau européen, national et régional. Deux grands objectifs ont été définis pour ce PEI. Il s'agit de promouvoir la productivité et l'efficacité du secteur agricole, ainsi que la durabilité au sein de l'agriculture.

Ce PEI met en avant les objectifs suivants :

- la poursuite de l'innovation à travers la chaîne d'approvisionnement ;
- Connecter les mesures innovantes existantes et les nouvelles initiatives liées à l'innovation ;
- faciliter la communication entre les parties prenantes et créer des liens entre la science et la pratique ;
- fournir une valeur ajoutée européenne par le biais de réseaux et renforcer la complémentarité ;
- mettre en place une synergie et renforcer l'efficacité des instruments existants.

Les moyens mis en place pour parvenir à ces objectifs sont les suivants :

- La mise en place de Programmes de développement rural, par la création de groupes opérationnels, des projets pilotes, un transfert des connaissances et des services consultatifs, et des investissements ;
- La mise en place d'une politique de recherche de l'Union européenne (Horizon 2020), avec des projets de recherche visant une amélioration de la base de connaissances, des groupes d'actions, une prise en charge des courtiers en innovation et des centres d'innovation.

Ce PEI servira donc de catalyseur afin d'améliorer l'efficacité des projets liés à l'innovation, des actions soutenues par la politique de développement rural ainsi que la recherche au sein de l'Union.

¹⁸ EU SCAR (2012), Agricultural knowledge and innovation systems in transition – a reflection paper, Brussels, http://ec.europa.eu/research/agriculture/scar/pdf/akis_web.pdf

¹⁹ Council of The European Union, Council conclusions on the European Innovation Partnership "Agricultural Productivity and Sustainability", 3176th AGRICULTURE and FISHERIES Council meeting, Luxembourg, 18 June 2012

Notons que le FP7 alloue 307 millions pour la bio-économie européenne, dont la sécurité alimentaire.

4.1 Présentation du PEI : quels acteurs, quels dispositifs ?

Ce PEI est au début de sa mise en place. Cela signifie que les groupes de pilotage, des sherpas et des groupes d'actions n'ont pas encore été créés.

A l'instar des autres PEI, l'instrument-clé est la mise en place d'un réseau qui devrait fonctionner comme un médiateur afin d'améliorer la communication entre la science et la pratique, tout en favorisant la coopération. Cet outil encouragera la mise en place de groupes opérationnels et permettra de soutenir leur travail à travers des séminaires, des bases de données et les fonctions « help desk ». Le réseau PEI vise à apporter un soutien aux activités d'innovation au niveau européen, national, régional et local, en informant les acteurs intéressés, y compris les autorités, sur les possibilités d'actions novatrices et les options de financement. Ainsi, la mise en place de ce PEI permettra aux acteurs d'utiliser efficacement les possibilités offertes par les politiques de l'UE.

Notons que le site de la Commission²⁰ ne contient que très peu d'éléments en ce qui concerne l'avancement du projet. En effet, seul le document « *Agricultural knowledge and innovation systems in transition – a reflection paper* » y figure en tant que document de référence et ne contient aucune information sur les projets qui ont été entrepris.

L'unique évènement repris sur le site de la Commission est une conférence qui s'est déroulée le 7 mars 2012 à Bruxelles et est intitulée "*Enhancing innovation and the delivery of research in EU agriculture*"²¹. L'objectif de la conférence était de discuter des principaux éléments constitutifs de soutien de l'UE à la recherche et à l'innovation pour le secteur agricole après l'année 2013. Les acteurs se sont efforcés de mettre en évidence les aspects essentiels ayant un impact sur le secteur agricole.

Une conférence s'est déroulée le 19 novembre 2012 à Bruxelles et s'intitulait "*The EIP on Agricultural Productivity and Sustainability – Priorities and Delivery Mechanisms*"²². Cette dernière a traité cette fois directement du partenariat européen d'innovation sur la productivité agricole et le développement durable et proposera la création d'une interface de travail entre les différents acteurs du domaine. L'objectif de cette conférence a été de puiser dans le savoir collectif des parties prenantes. Les résultats de la conférence alimenteront les travaux du Comité directeur pour le PEI.

Un appel à expression d'intérêt²³ a été lancé le 26 juillet 2012 et s'est clôturé le 15 octobre, dans le but de constituer un Réseau qui consistera en une partie du réseau européen de développement rural (REDR), et qui devra partager quelques services avec ce réseau, mais devra travailler de façon autonome dans ses tâches quotidiennes. Ce réseau agira comme médiateur en intensifiant la communication et la coopération entre les acteurs ayant développé des projets innovants. Il s'agira

²⁰ European Commission, Agricultural and rural development,

http://ec.europa.eu/agriculture/eip/events/index_en.htm

²¹ http://ec.europa.eu/agriculture/events/research-conference-2012_en.htm

²² http://ec.europa.eu/agriculture/events/conference-eip-2012_en.htm

²³ European Commission, Establishing a network facility for the implementation of the European Innovation Partnership (EIP), http://ec.europa.eu/agriculture/calls-for-tender/2012-249926_en.htm

de faciliter le partage d'expériences et de connaissances et ainsi combler l'écart entre la science et la pratique.

Notons que le 23 novembre 2012, le Conseil a annoncé la nomination des membres du Groupe de haut niveau, à savoir:

- Mme Mette GJERSKOV, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche du Danemark;
 - M. Athanasios TSAFTARIS, Ministre du développement rural et de l'alimentation de la Grèce ;
 - M. Daniel CONSTANTIN, Ministre de l'agriculture et du développement rural de la Roumanie,
- Agenda de 2013
 - 15 janvier 2013 : Première réunion des sherpas
 - 21 février 2013 : Première réunion du groupe de haut niveau
 - Premier quadrimestre de 2013 : Mise en place d'un network
 - Premier semestre de 2013 : Adoption du SIP et communication de la Commission

A partir de 2014 : Implémentation sous Horizon 2020

5 Le PEI « Vieillissement actif et en bonne santé »

Le PEI « *Vieillissement actif et en bonne santé* » constitue la première initiative dirigée par la Commission européenne, visant à lutter contre le changement démographique en s'appuyant sur le potentiel de croissance de l'innovation dans le domaine de la santé. Les DG Communications Networks, Content and Technology and DG Health and Consumers pilotent ce PEI. Ayant été mis en place en mai 2011, ce PEI est en phase d'application.

Les objectifs de ce partenariat se basent sur le constat que la population des personnes âgées augmente, de même que l'espérance de vie de ces dernières. Néanmoins, les années de vie en bonne santé ne suivent pas cette tendance. Par conséquent, ce PEI vise à ajouter, d'ici à 2020, 2 années de vie en bonne santé à l'espérance de vie moyenne européenne. Afin d'atteindre cet objectif, il s'agit :

- d'améliorer la qualité des soins de santé et la qualité de vie des personnes, principalement des personnes âgées ;
- de soutenir la viabilité à long terme et l'efficacité des systèmes de soins de santé et services sociaux;
- de renforcer la compétitivité de l'industrie européenne à travers un meilleur climat d'affaires et de fournir les bases pour la croissance et l'expansion de nouveaux marchés.

En outre, les 3 domaines sur lesquels le PEI entend prioritairement s'investir sont :

- l'innovation dans les secteurs de la sensibilisation, la prévention et le diagnostic précoce ;
- l'innovation dans les soins et les traitements ;
- l'innovation dans la mise en place d'un environnement favorisant une vie active et indépendante.

La Commission a approuvé un plan d'action de quatre ans concernant ce PEI pilote pour un vieillissement actif et en bonne santé, lequel a été lancé en février 2011. Le Plan de mise en œuvre stratégique prévoit une première série d'actions spécifiques qui seront lancées en 2012:

- Des moyens novateurs pour s'assurer que les patients suivent leurs prescriptions - une action concertée dans au moins 30 régions européennes;
- Des solutions innovantes pour prévenir les chutes et soutenir un diagnostic précoce pour les personnes âgées;
- La mise en place d'une coopération pour aider à prévenir le déclin fonctionnel et la fragilité, avec un accent particulier sur la malnutrition;
- La diffusion et la promotion des modèles novateurs de soins intégrés pour les maladies chroniques parmi les patients plus âgés, notamment par la surveillance à distance.
- L'amélioration de l'adoption de solutions TIC grâce à des normes mondiales pour aider les personnes âgées à demeurer autonomes, mobiles et actifs plus longtemps.

En outre, le Plan stratégique met de manière générale l'accent sur le partage, la mise en place de réseaux et l'innovation. Enfin, notons que le budget 2012-2013 du FP7 alloue les montants suivants²⁴ : 656 millions d'euros au domaine de la santé, dont 220 millions pour la recherche sur le vieillissement actif et en bonne santé.

Le Conseil encourage la Commission à continuer à développer ce PEI²⁵, en étroite collaboration avec les États membres, en tenant également en compte les points de vue des parties prenantes. Le Conseil souligne à cet égard la nécessité de procédures simples et transparentes, en respectant la nature volontaire de la coordination des activités des États membres concernés.

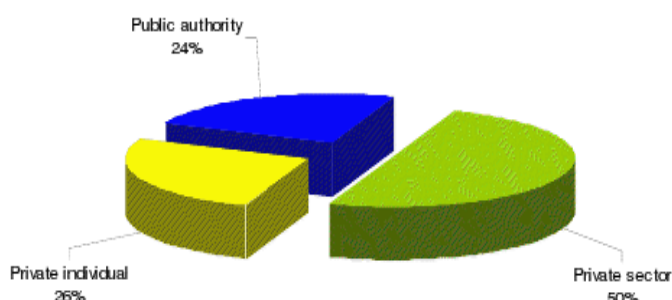
5.1 Présentation du PEI : quels acteurs, quels dispositifs ?

a) Mise en perspective des acteurs au niveau européen

Avant de passer en revue de manière détaillée les acteurs belges, cette section vise à dresser un état des lieux des acteurs européens participant au PEI « Vieillesse active et en bonne santé » au niveau européen. Les données présentes dans cette section sont issues de la consultation réalisée par la Commission entre novembre 2010 et janvier 2011²⁶, laquelle a rassemblé au total 524 contributions.

- **Figure 1 : Caractérisation générale des parties prenantes**

Dans la première figure, on peut constater que les parties prenantes peuvent être divisées en 3 groupes principaux, avec 50% des contributions reçues dans le secteur privé, 26% des particuliers et 24% des pouvoirs publics (36% au niveau national, 36% au niveau régional et 15% au niveau local; 6% autres; 4% au niveau international, 3% au niveau européen). Les 3 graphes ci-dessous détaillent les acteurs composant les 3 groupes principaux du premier graphique.



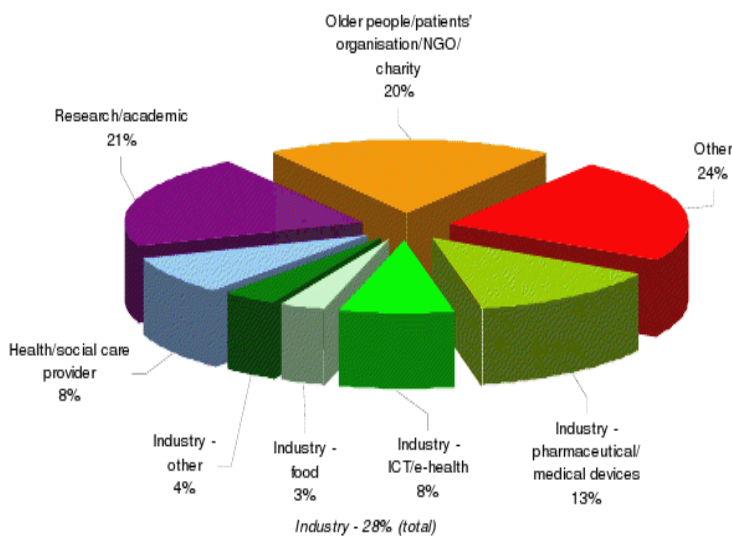
- **Figure 2 : caractérisation des acteurs au sein du secteur privé**

²⁴ Le 7ème Programme cadre, opportunités pour 2012-2013, Olivier BRUNET Commission européenne, 15 septembre 2011, http://www.regionreunion.com/fr/spip/IMG/pdf/01-BRUNET-ile_reunion_fp7_ob_sept_11.pdf

²⁵ Council of The European Union, Conclusions on preparatory work for the pilot European Innovation Partnership "Active and Healthy Ageing", 3074th COMPETITIVENESS (Internal Market, Industry, Research and Space) Council meeting Brussels, 9 March 2011

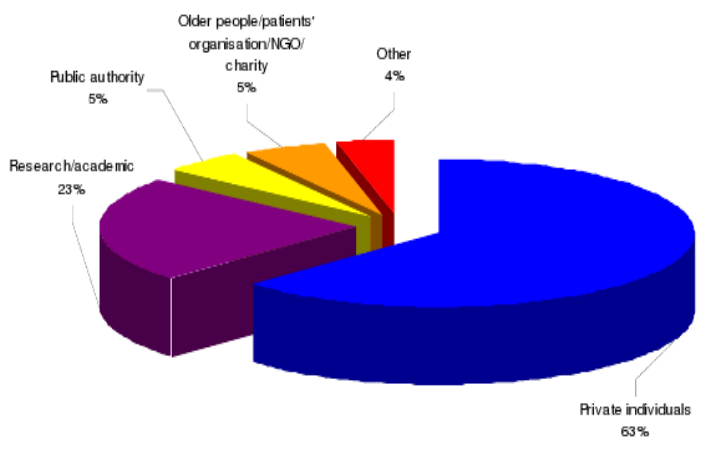
²⁶ Synthesis report on the public consultation on the European Innovation Partnership on Active and Healthy Ageing, Prepared by the European Commission, DG Health and Consumers and DG Information Society and Media, Brussels, Belgium

La liste du secteur privé comprend une variété de parties prenantes. Le plus grand groupe au sein de cette liste, l'industrie, peut être décomposé en plusieurs catégories dont la plus grande part appartient au secteur pharmaceutique.



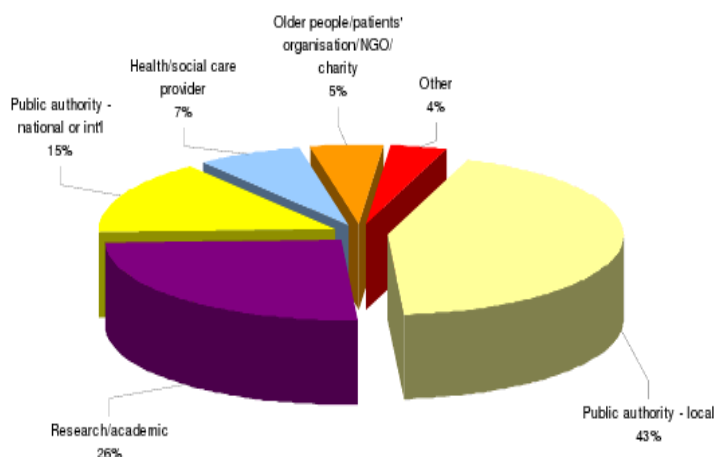
• **Figure 3 : caractérisation des acteurs privés individuels**

Les contributions de particuliers comprennent principalement les particuliers (86 réponses), des chercheurs et des universitaires.



• **Figure 4 : caractérisation des représentants du secteur public**

Les contributions des représentants du secteur public sont dominées à hauteur de 58% par les autorités publiques. Au sein des autorités publiques, la plupart des contributions concernent les autorités locales (43%) mais il y a aussi 15% des contributions venant des autorités (inter)nationales. La recherche / les universités concernent 26% des contributions, le secteur de la santé / les fournisseurs de services sociaux représentent 7% et les organisations et les ONG représentent 5%.



b) L'organisation

Du point de vue de sa mise en place pratique, le PEI se décline en 3 instances principales. Il s'agit du Comité de Pilotage, des Sherpas et des groupes d'action. Les sections qui suivent décrivent les principales fonctions des différentes instances et pointent les acteurs belges qui y ont participé.

- **Réunions du Comité de Pilotage**

En mai 2011, la Commission européenne a mis en place un groupe de pilotage de haut niveau pour aider à la mise en œuvre et au lancement du partenariat pilote. Ce groupe de haut niveau a été co-présidée par la vice-présidente Neelie Kroes et le commissaire John Dalli. Le groupe de pilotage a été chargé d'élaborer des recommandations pour la mise en œuvre d'un plan stratégique, sur la base d'initiatives précédentes.

Suite à cette première réunion, une série d'ateliers thématiques ont été organisés sous l'égide du Groupe de pilotage. Ils ont été organisés en Juin et Juillet 2011 sur les thèmes suivants:

- Soins et traitement
- Vieillesse vie autonome, actif et en bonne santé
- Prévention, dépistage et diagnostic précoce
- Cartographie de recherche sur le vieillissement dans l'UE

La deuxième réunion du groupe de pilotage a eu lieu le 16 Septembre 2011. Le groupe de pilotage a mis en évidence à ce moment-là une première série d'actions concrètes pour l'innovation dans le vieillissement actif et en bonne santé, ainsi qu'une méthodologie de travail visant à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre stratégique.

Lors de la troisième réunion le 7 Novembre 2011, le Groupe de haut niveau de pilotage a adopté le Plan de mise en œuvre stratégique. Celui-ci définit une vision commune et un ensemble d'actions prioritaires opérationnelles pour relever le défi du vieillissement grâce à l'innovation. Le Groupe de haut niveau de pilotage a invité la Commission européenne, le Conseil de l'UE et du Parlement européen, ainsi que d'autres parties prenantes (États membres, les régions, l'industrie, la santé et les

professionnels de soins sociaux, les organisations de personnes âgées et de patients, ...), à soutenir le plan.

Acteurs belges
Ministre Benoît Cerexhe, Ministre de la recherche de la Région Bruxelles-Capitale
Jos Peeters – Chairman, Fondateur et partenaire manager de Capricorn Venture Partners

- **Réunions des Sherpas**

Le groupe de pilotage est soutenu par des « sherpas », qui fournissent une assistance dans l'élaboration des programmes, et aident à assurer l'efficacité et la continuité au niveau technique. Ces derniers se sont réunis les 5 avril, 16 mai et 7 juillet 2011.

Acteurs belges
Philippe Henry de Generet, conseiller cellule Cocof (Bruxelles)
Lieven De Raedt, SPF Santé
Caroline Mancel, délégation bruxelloise, représentation permanente belge à l'Union européenne

- **Réunions des groupes d'action**

En Février 2012, la Commission a adopté une communication sur le partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé. Les intervenants ont commencé à travailler ensemble dans des groupes d'action pour concrétiser le plan. Cette invitation pour l'engagement a été lancée le 29 Février 2012 et s'est clôturée le 3 Juin 2012.

Action A1 (prescription et observance): 27 Juin, pas d'acteur belge participant.

Action A2 (prévention des chutes): 2 et 3 Juillet, pas d'acteur belge participant.

Action A3 (fragilité): 28 Juin

Acteur belge concernant l'action A3 (fragilité)
EVV - Flemish Center of Expertise for Fall & fracture Prevention

Action B3 (Soins intégrés): 19 et 20 Juin, pas d'acteur belge participant.

Action C2 (Vie indépendante): 21 et 22 Juin, pas d'acteur belge participant.

Action D4 (Environnements favorables): 4 et 5 Juillet, pas d'acteur belge participant.

Les différents groupes d'action ont présenté les plans d'action à la Conférence des partenaires qui s'est tenue le 6 Novembre 2012 à Bruxelles. L'objectif de la Conférence a principalement été de fournir aux participants des occasions de faire du networking et d'informer les acteurs concernant

les prochaines étapes du partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé. La conférence a également compris une exposition pour montrer des exemples concrets de solutions innovantes dans le domaine.

- **Agenda de 2013**

Les sites de référence candidats seront invités d'ici la mi-2013 afin d'effectuer une auto-évaluation et être évalués par des pairs sur les résultats et les impacts de leurs actions. Les Sites de référence concernant le PEI « Vieillissement actif et en bonne santé » peuvent être des Régions, des Villes, des organisations mutualistes, des hôpitaux ou des organisations de soins intégrés qui sont en mesure de fournir des preuves et des illustrations concrètes de leur impact sur le terrain. L'évaluation sera réalisée sur la base d'un organisme indépendant, la méthodologie exacte d'évaluation est à définir dans les prochains mois.

En avril 2013, 2 conférences auront lieu : une conférence sur la prescription et l'adhérence et une autre sur la prévention et la fragilité des personnes âgées. En novembre de cette même année, une seconde conférence des partenaires aura lieu.

- c) Les projets et contributions

La Belgique a participé au PEI à hauteur de 22 contributions²⁷. Cette présente section tente de faire l'état des lieux de celles-ci. Notons que cette tâche présente des difficultés étant donné le caractère peu transparent des informations issues de ce PEI sur « le vieillissement actif et en bonne santé ». Sont donc détaillées ici les contributions belges pour lesquelles nous avons pu avoir des informations suffisantes.

La Commission européenne, à travers sa « Place du marché »²⁸, le site internet mis en place dans le cadre des PEI et visant à mettre en relation les différents partenaires, présente différents projets développés en parallèle des PEI. Cette section vise à présenter ceux au sein desquels la Belgique s'est impliquée.

- **Au niveau international**

- **AgeingWell - Network for the Market uptake of ICT for Ageing Well**

L'approche « Ageing Well »²⁹ vise à améliorer la communication et la coopération entre les différentes parties prenantes réunissant des initiatives nationales ou régionales dans le domaine des TIC pour bien vieillir. Le but est d'élaborer des directives, partager les bonnes pratiques et diffuser des informations à toutes les parties prenantes à travers l'Europe.

²⁷ *Synthesis report on the public consultation on the European Innovation Partnership on Active and Healthy Ageing*, Prepared by the European Commission DG Health and Consumers and DG Information Society and Media Brussels, Belgium

²⁸ <https://webgate.ec.europa.eu/eipaha/>

²⁹ European Innovation Partnership on active and healthy ageing, <https://webgate.ec.europa.eu/eipaha/initiative/index/show/id/25>

- **Ambient Assisted Living for All**

L'objectif principal du projet³⁰ est le développement d'un écosystème de produits et services associé à un modèle d'entreprise et validé par des essais à grande échelle.

- **European Union Virtual Ageing Research Data Base**

Il s'agit de la mise en place d'une base de données³¹ où l'on peut consulter toutes les recherches qui ont été faites ainsi que les projets de recherche actuels, afin de développer davantage la mise en œuvre des résultats de ces projets de recherche.

Acteur belge
International Association of Gerontology and Geriatrics (Ostende)

- **Knowing Effects on Healthy Life Years**

Le projet³² entend étudier les effets à long terme sur la santé (des médicaments, des produits chimiques, des interventions) qui ont été largement inexplorés en raison d'obstacles financiers et la durée. Il s'agit d'explorer ce domaine pour trouver ce qu'il faut faire pour vivre en bonne santé plus longtemps.

- **Living and Care Lab**

LiCaLab³³ est un laboratoire centré sur l'innovation dans les domaines de la vie et des soins. LiCaLab facilite la conception des expériences et des projets de démonstration, facilite la validation et la valorisation des nouveaux produits, des concepts et des processus de soins mis au point par les entreprises et les organisations. LiCaLab est un maillon essentiel dans la chaîne de l'innovation qui prépare les produits innovants, les processus et les services dans les domaines de la vie et des soins pour une introduction réussie sur le marché.

Acteurs belges
Ville de Turnhout (coordination)
Gouvernement flamand
Janssen Pharmaceutica

³⁰ European Innovation Partnership on active and healthy ageing, <https://webgate.ec.europa.eu/eipaha/initiative/index/show/id/22>

³¹ European Innovation Partnership on active and healthy ageing, <https://webgate.ec.europa.eu/eipaha/initiative/index/show/id/19>

³² European Innovation Partnership on active and healthy ageing, <https://webgate.ec.europa.eu/eipaha/initiative/index/show/id/5>

³³ European Innovation Partnership on active and healthy ageing, <https://webgate.ec.europa.eu/eipaha/initiative/index/show/id/18>

Van Roey Automation
Machiels Building Solutions
K.H.Kempen
KULeuven
iMinds (ex IBBT)
Université d'Anvers

- **Patient medication adherence programs**

Il s'agit³⁴ de mettre en place des programmes d'observance des médicaments destinés aux patients atteints de maladies chroniques et complexes. Ces programmes sont conçus pour améliorer l'efficacité des traitements.

- **Synthesis report on the public consultation on the European Innovation Partnership on Active and Healthy Ageing**

Du 26 Novembre 2010 au 28 Janvier 2011, la Commission européenne a lancé une consultation publique en ligne³⁵ en sollicitant un nombre important d'acteurs sur les divers aspects du partenariat pilote, y compris leurs points de vue sur le rôle de la société ainsi que leur contribution potentielle à la société, leur implication dans les programmes, initiatives ou projets en matière d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé, les obstacles rencontrés, et leur idées pour de futures initiatives.

On y apprend notamment que de nombreux intervenants regrettent le manque de financement pour la phase de mise en œuvre du partenariat. Selon eux, le partenariat devrait aider, par l'intermédiaire de fonds, à mettre davantage l'accent sur une mise en œuvre et un déploiement plus large de solutions innovantes. En outre, selon les acteurs interrogés, le partenariat devrait promouvoir l'utilisation de nouveaux mécanismes financiers, en stimulant une plus grande coopération entre les entreprises et la Banque européenne d'investissement.

Acteurs belges
City of Turnhout, Urban Development, Belgium
European Alliance of Medical and Biological Engineering and Science (EAMBES), with siège légal c/o Division of Biomechanics and Engineering Design, Katholieke Universiteit Leuven, Belgium

³⁴ European Innovation Partnership on active and healthy ageing, <https://webgate.ec.europa.eu/eipaha/initiative/index/show/id/4>

³⁵ Epractice EU: Synthesis report on the public consultation on the European Innovation Partnership on Active and healthy ageing, <http://www.epractice.eu/en/library/5303985>

Janssen Pharmaceutica N.V., Office for Campus Strategy and Growth, Belgium
--

Vrije Universiteit Brussel, UZ Brussel, Department of Neurology

- **Au niveau européen**

L'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) : Vieillir en restant actif et en bonne santé est l'une des grandes priorités politiques de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) et l'un de ses engagements envers l'Année européenne 2012. L'ARE peut compter sur son réseau « e-s@nté » et son groupe de travail « Egalité des chances pour les personnes handicapées » pour renforcer encore son engagement en faveur de l'innovation dans les services sociaux et de santé, et sensibiliser les gens aux avantages du développement de sociétés inclusives pour tous. Dans le cadre du PEI, l'ARE s'engage à former les élus régionaux et à leur offrir les outils nécessaires pour mettre en œuvre des modèles innovants et durables pour l'organisation et la prestation des services de santé et sociaux.

Le 6 Mars 2012, à Londres : **atelier au Congrès international sur « télésanté et télésoins 2012 »**. Cet atelier a consisté en la promotion de l'engagement et des partenariats pour les actions concernant le Partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé.

→ Participant belge : MLOZ - Mutualités Libres

“European Research Area on Ageing 2”, une conférence "ERA-AGE: 2004-2020" s'est tenue à Bruxelles le mardi 11 Septembre 2012. Cette grande conférence européenne était consacrée aux réalisations et aux ambitions futures de l'Espace européen de la recherche dans le vieillissement.

L'enquête SHARE : est une base de données panel multidisciplinaire et transnationale de micro-données sur la santé, le statut socio-économique et les réseaux sociaux et familiaux de plus de 45.000 personnes âgées de 50 ans ou plus. L'étude initiale a eu lieu en 2004. La troisième vague de collecte de données - intitulé SHARELIFE - a eu lieu en 2008 et 2009, et mis l'accent sur l'histoire de la vie des gens. Cela signifie que les chercheurs peuvent utiliser ces données pour évaluer le plein effet des interventions de l'État providence sur la vie de l'individu, et formuler des recommandations politiques. Le questionnaire SHARELIFE couvre tous les domaines importants de la vie des répondants, y compris les conjoints et les enfants, le logement et les antécédents professionnels, et des questions détaillées sur les soins et la santé.

→ Avec la contribution de la Belgique concernant l'apport des données.

- **Au niveau belge**

- **Flanders Care**

Flanders 'Care vise à promouvoir un système de santé qui fonctionne bien, car c'est une composante nécessaire d'une société solidaire, chaleureuse et qui vise une égalité des chances. Cette plateforme a été pas moins qu'une source d'inspiration pour la mise en place du PEI sur le vieillissement actif et en bonne santé. La prévention et les soins de santé à domicile sont privilégiés, plutôt que les soins intra-muros. L'objectif de cette plateforme est d'utiliser au mieux les instruments existants, afin d'établir une synergie entre eux.

Acteur belge
Flanders'Care, IMPULSLOKET VAC Dirk Bouts Diestsepoort 6, bus 31 3000 Leuven Tel.: +32 0800 97 200

- **Génération en fête**

La Fondation Roi Baudouin (BE) a lancé durant 3 années consécutives, de 2008 à 2011, l'initiative «Carrefours des générations». Avec cet événement, la fondation belge tient à souligner l'impact positif qu'une démographie vieillissante peut avoir sur les relations sociales et la nécessité de favoriser les contacts ainsi qu'une coopération accrue entre les générations. Soixante collectivités et associations locales dans le sud de la Belgique et de Bruxelles ont participé dans le but de sensibiliser le public, et d'encourager la mise en place de nouvelles initiatives.

- **Le courage de vieillir**

Le projet «Le courage de vieillir» de la ville de Deinze, soutenu par la Fondation Roi Baudouin et le CPAS de Deinze, est un projet d'un an visant à promouvoir des actions portées par et/ou avec les personnes âgées qui favorisent les échanges entre générations. Les artistes de toutes disciplines ont coopéré avec Deinze. Le projet s'est terminé le 29 avril 2012 avec un grand événement, comprenant une exposition de photos, des films, concerts, etc.

- **Les Midis de l'Intergénération 2011**

Il s'agit d'ateliers et d'échanges de bonnes pratiques dirigés et organisés par Atoutage à Louvain-la-Neuve. Les thèmes abordés furent:

27/04 "Intergénération et Genre"

15/06 'Intergénération, Art et Culture'

- **Débat intergénérationnel**

Dans le cadre du projet OOGPUNT 2012, une initiative conjointe de JOETZ asbl et S-Plus, un «débat intergénérationnel» a été organisé au Koninklijk Atheneum Zaventem, le 29 Avril 2011 à l'occasion de la Journée de l'UE.

- **Colloque « 2012 Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations »**

Le Centre Droits fondamentaux et Lien social (Df&Ls) de la faculté de droit de Namur organise, en collaboration avec l'Unité de Recherche Santé, Handicap et Vulnérabilités (Araph) de la faculté de médecine, un colloque sur ce thème les 12 et 13 novembre 2012.

- **Semaine des personnes âgées 19-25 novembre 2012: « Vieillissement actif et Solidarité intergénérationnelle»**

Chaque année, les organisations pour les personnes âgées en Belgique organisent la « Semaine des personnes âgées » fin Novembre. L'objectif est de sensibiliser à l'importance de la contribution des personnes âgées à la société. Le Conseil flamand des personnes âgées travaille de concert avec le Conseil de la jeunesse flamande relatif à la solidarité intergénérationnelle. La nouvelle campagne de la Semaine de personnes âgées a été lancée durant la journée internationale des personnes âgées, le 1er d'Octobre.

Le Conseil flamand des personnes âgées est aussi une organisation qui chapeaute 29 organisations actives dans le domaine en Flandre. Ces dernières visent à exprimer et défendre les intérêts des personnes âgées ainsi qu'à sensibiliser l'opinion publique sur les questions les concernant. Le Conseil donne des conseils au niveau flamand, mais aussi à d'autres niveaux.

Vlaamse Ouderenraad vzw

6 Le PEI « Water Efficient »

La DG Environnement, en étroite coopération avec la DG Recherche et Innovation, a lancé une proposition de partenariat européen d'innovation concernant l'eau. Les Etats membres de l'UE, suite aux conclusions du Conseil Environnement le 11 Juin 2012, ont approuvé le lancement de ce PEI. En effet, le Conseil³⁶ a souligné l'importance de l'innovation dans ce domaine et a invité la Commission à enquêter sur un partenariat d'innovation sur l'eau, en étroite coopération avec les États membres, en vue de parvenir à une utilisation durable et efficace des ressources en eau.

Ce partenariat a été proposé par la Commission européenne le 10 mai 2012. L'objectif global de ce PEI est de soutenir et de faciliter le développement de solutions innovantes pour faire face aux nombreux défis liés à l'eau en Europe et dans le monde. Ce PEI sera axé sur l'élimination des obstacles à l'innovation et reliera les partenaires du côté de l'offre et du côté de la demande d'innovations liées à l'eau.

Les activités de ce PEI sur l'eau seront structurées autour des défis dans les domaines de la gestion urbaine de l'eau, en particulier en milieu rural et dans le domaine industriel, tout en abordant des thèmes transversaux.

Le PEI « Water Efficient » devrait être pleinement opérationnel début 2013 et devrait commencer à livrer les premiers résultats d'ici un an.

6.1 **Présentation du PEI : quels acteurs, quels dispositifs ?**

Un certain nombre de consultations des parties prenantes et intéressées ont été organisées au cours de la préparation de la proposition du PEI sur l'eau. L'objectif était d'assurer une approche bottom-up pour un retour massif et la compréhension des besoins et des intérêts de tous les acteurs impliqués.

La DG ENV a organisé une consultation des États membres le 6 Juillet 2011 à Bruxelles pour lancer la discussion sur un projet de PEI sur l'eau. L'objectif de cette consultation était d'examiner la structure, la gouvernance et la mise en œuvre de la proposition. Une grande variété d'attachés de l'environnement et des attachés de recherche et d'innovation des représentations permanentes des États membres ont participé à la consultation.

Le 11 octobre 2011 à Bruxelles, une consultation a été organisée en vue de recueillir les avis des parties prenantes concernant le PEI.

Un groupe de travail avec la plate-forme technologique européenne a été organisée le 15 Décembre 2011. Cet atelier a spécifiquement ciblé les plateformes technologiques européennes, afin de discuter des solutions innovantes existantes et de développer une hiérarchisation des domaines dans lesquels des solutions innovantes doivent être développées.

Une deuxième consultation des parties prenantes s'est déroulée le 1^{er} février 2012, afin de développer davantage le travail concernant le PEI.

³⁶ European Commission draft consultation document, for the stakeholders, 20 October 2011

Une réunion de lancement du par le Groupe de pilotage a eu lieu le 4 Septembre 2012, à Bruxelles. Lors de cette réunion, le groupe de pilotage a lancé l'élaboration du Plan de mise en œuvre stratégique et la nomination des groupes de travail.

Le groupe de pilotage est composé d'experts de haut niveau dans le domaine de l'innovation et de l'eau et ont été invités à titre personnel par le Commissaire Potočnik. La Belgique n'en fait pas partie³⁷.

L'élaboration du plan de mise en œuvre stratégique s'est faite entre Septembre et Décembre 2012. L'approbation du Plan de mise en œuvre stratégique par le groupe de pilotage de haut niveau se fait en décembre 2012. Ajoutons qu'un appel à expression d'intérêt pour les groupes d'actions est lancé le 18 décembre 2012.

Notons que les documents disponibles ne comportent pas de liste des participants aux différentes réunions organisées. Il n'est donc pas possible à ce stade de savoir si des acteurs belges participent à ce PEI.

- **Agenda de 2013**

Le début de la phase opérationnelle du PEI sur l'eau se fera d'ici 2013, à travers les événements suivants :

- Un appel à projet FP7 sera clôturé le 4 avril 2013, de plus amples informations seront fournies par la Commission le 15 janvier prochain.
- La Commission sortira une communication en mars 2013, ensuite environ à la même période une réunion de la Task Force aura lieu.
- D'ici juin 2013 la « Place du Marché » devrait être opérationnelle.
- Enfin, en novembre 2013 aura lieu une conférence des partenaires.

³⁷ http://ec.europa.eu/environment/water/innovationpartnership/pdf/EIP_water.pdf

7 Conclusion

Les Partenariats d'Innovation Européens (PEI) constituent une nouvelle approche de l'UE en termes de recherche et d'innovation. Les PEI sont classés par défis, et tablent sur une modernisation rapide des secteurs et des marchés associés.

Les PEI visent à réunir tous les acteurs concernés aux niveaux européen, national et régional afin d'intensifier les efforts de recherche, de coordonner les investissements dans le développement de projets pilotes, d'anticiper et d'accélérer les règlements et les normes nécessaires, et de mobiliser la demande, en particulier par le biais de marchés publics mieux coordonnés.

Les PEI ont également pour objectif de rationaliser, de simplifier et de mieux coordonner les instruments et initiatives existants et les compléter par de nouvelles actions si nécessaire. A ce titre, notons le lien évident entre les thématiques du futur programme Horizon 2020 (pilier 3 – défis sociétaux) et celles des PEI.

L'implication de la Wallonie au sein des PEI et le développement de services et de produits nouveaux qui s'en suivrait permettrait à la Région de voir augmenter la compétitivité de son industrie et contribuerait à améliorer la qualité de vie de ses citoyens sur le long terme.

En outre, ces PEI trouvent un écho dans les politiques actuelles mises en œuvre par le Gouvernement wallon. Ainsi, on peut pointer les actions du Plan Marshall2.vert qui visent à soutenir l'économie et l'industrie wallonnes en tablant sur une amplification des partenariats d'innovation, le développement des technologies vertes et la promotion des alliances Emploi-Environnement. On peut également noter le lien entre les PEI et le Master Plan TIC, qui a pour ambition de faire de la Wallonie une « terre d'excellence Numérique ». Le Plan Creative Wallonia trouve également un écho auprès des PEI, puisqu'il place la créativité et l'innovation au cœur du projet wallon.

On doit aussi souligner que les différents pôles de compétitivité et clusters wallons sont actifs dans les différentes thématiques de l'ensemble des PEI, il y a donc un intérêt stratégique à les associer aux PEI qui recèlent le plus de potentiel pour eux.

Enfin, il faut avoir aussi conscience qu'un investissement aux différents niveaux de gouvernance ou de mise en œuvre des PEI ne portera ses fruits qu'à moyen ou long terme au niveau régional, lorsque les stratégies seront traduites en actions et financements, au travers du programme Horizon 2020 en particulier.